

PARTICIPATION CITOYENNE DES PYGMEES DES TERRITOIRES DE WAMBA ET DE MAMBASA (RDC). Essai d'une analyse comparative.

Jimmy Lingule Kayomba, John Angondo Asaka, Justin Boele Losuna et Salthiel Boyemba Ayomba¹

Résumé

Les Pygmées sont de plus en plus absents de l'espace sociopolitique et économique en République Démocratique du Congo (RDC). La quasi-totalité des postes à divers niveaux de pouvoir est occupée par les « grands noirs ». Pourtant, il est établi que leur présence y est antérieure à celle de tous les grands noirs. Décrite par bon nombre d'analystes, cette situation est consécutive à une série de facteurs, au premier rang desquels le déficit de leur implication dans les affaires politiques. En effet, dans le contexte de la démocratie, l'intérêt et l'engagement portés sur le processus démocratique est la condition première d'accession à la sphère politique et à l'exercice du pouvoir. Dans ces conditions, il nous paraît seyant d'évaluer la participation citoyenne des Pygmées des Territoires voisins de Wamba et de Mambasa reconnus comme le principal sanctuaire de ces peuples dans ce pays d'Afrique centrale.

Mots clés : RDC, Pygmées, Participation, Mambassa, Wamba

Summary

Pygmies are increasingly absent from the socio-political and economic space in the Democratic Republic of Congo (DRC). Almost all positions at various levels of power are occupied by the "big blacks". However, it is established that their presence there is earlier than that of all the great blacks. Criticized by a number of analysts, this situation is the result of a series of factors, foremost among which is the lack of involvement in political affairs. Indeed, in the context of democracy, the interest and commitment to the democratic process is the prerequisite for accession to the political sphere and the exercise of power. In these circumstances, it seems to us that we need to evaluate the citizen participation of the Pygmies of the neighboring territories of Wamba and Mambasa recognized as the main sanctuary of these peoples in this country of Central Africa

Key words. DRC, Pygmies, Participation, Mambasa, Wamba

¹ Jimmy Lingule Kayomba, Salthiel Boyemba Ayomba (sociologues), John Angondo Asaka et Justin Boele Losuna (anthropologues) sont Chercheurs et Assistants à l'Université de Kisangani.

I. Introduction

Par l'entremise des politiques liées à la citoyenneté inclusive, l'Etat consolide sa légitimité sur son territoire et crée une solidarité collective au-delà des différences prévalant entre les divers groupes et classes de la société. S'inscrivant dans une réalité historique moins statique cependant, la citoyenneté devient par ce fait une institution commune et générale; bien que les droits, les pratiques et les règles qui la codifient varient en fonction du contexte, des valeurs, des normes sociales ou des relations de pouvoirs.

Ce faisant, la participation citoyenne des Pygmées ne peut pas qu'intéresser l'agenda et le répertoire politiques des acteurs. Bien au contraire, elle doit coïncider avec un véritable projet agi et non subi par les autochtones eux-mêmes. Ainsi, par celle-ci, il est possible qu'ils se déconnectent du legs culturel historique séculaire, et inventent leur propre voie à l'universel en s'intégrant profondément comme citoyens acteurs, par le biais d'un contrat sociopolitique communautaire véritablement transethnique et national. Ce contrat leur permettra, à coup sûr, d'inventer leur propre modernité, d'affirmer l'universalité de leurs valeurs et de défier et briser les métaphores naturelles qui caractérisent les débats les concernant. En effet, l'expérience montre que l'introduction d'une dose, même limitée, de participation dans l'action collective a toutes les chances de produire des effets. Qu'ils soient marginaux, indirects, inattendus, ils n'en modifient pas moins le caractère des cadres ordinaires sur lesquels s'appliquent les choix publics.²

Tant au niveau local, national qu'international, tout en reconnaissant la grande complexité dont s'entoure la question, les gestionnaires sociaux, les personnalités et l'opinion évoquent la place qu'il faut réserver aux autochtones entant que citoyens et membres à part entière. Ainsi, plutôt que de considérer la pratique citoyenne comme une « norme », ce qui importe dans cette investigation c'est de déplacer le regard afin de saisir dans quelle mesure les pratiques participatives et la culture qui en découle constituent sinon une solution, au moins une forme de réponse pratique. Dès lors, la perspective de la présente démarche relativise l'impératif d'un consensus de contenu nécessaire au bon fonctionnement des groupes et des collectivités. Car, la cohésion des sociétés pluralistes doit s'accommoder au consensus hétérogène à la suite de la coordination des activités nécessaires à leur fonctionnement et à leur survie. C'est cela une stratégie ponctuelle pour faire d'un territoire

²BLONDIAUX, L., *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris, 2008b, p. 94.

conquis une vitrine, un laboratoire, un lieu d'expérimentation d'une entreprise politique cherchant à démontrer sa capacité à gouverner autrement.³

Puisque de plus en plus discriminées, les populations autochtones Pygmées n'ont jamais vraiment été intégrées au système sociopolitique courant et régulier. Il s'observe qu'elles font partie des populations effectivement ignorées de grandes préoccupations politiques de la part de l'Etat congolais et exclues de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Pourtant, en vertu de l'enjeu de l'inclusivité qu'impose l'idéal démocratique mû lui-même par celui de la représentativité, se plaindre de leur statut d'observateur passif et passéiste dénote à coup sûr l'irresponsabilité de l'Etat moderne. Voilà pourquoi il s'avère impérieux d'explorer le potentiel politique que renferme ce peuple antérieur à l'immigration des négroïdes dominateurs dans la région équatoriale.

Cette réflexion s'attèle à comparer le degré de participation citoyenne des Pygmées des Territoires RD Congolais de Wamba et de Mambasa et à relever ses facteurs limitatifs. Ainsi, elle soulève les questions suivantes :

- Quel est le seuil de participation citoyenne des Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa de 2005 à 2018 ?
- Quels sont les facteurs limitatifs de cette participation ?

Les hypothèses suivantes ont été proposées :

- Tout en étant globalement faible, la participation citoyenne des Pygmées du Territoire de Wamba serait inférieure à celle des Pygmées du Territoire de Mambasa.
- Facteurs liés aux structures (un héritage sociopolitique moins soucieux de la situation des Pygmées, la non application des instruments juridiques nationaux et internationaux portant sur les peuples autochtones, une citoyenneté pas du tout complète, l'analphabétisme, les médias et la communication) et les facteurs liés à la dimension individuelle (les frustrations liées au déni et à la violation des droits humains et à l'inégale protection devant la loi, la précarité socioéconomique, le sentiment d'ingratitude, l'individualisme, la non reconnaissance sociale) seraient limitatifs de la participation citoyenne des Pygmées dans ces territoires.

II. Participation citoyenne des Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa

C'est en misant sur l'engagement à travers les partis politiques, l'enrôlement des électeurs, le référendum et l'élection que nous nous proposons de mesurer et d'évaluer la participation citoyenne des Pygmées de ces deux territoires.

³ ARNAUD, L. et al., (s/dir), *Idéologies et action publique territoriale : La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2006, p. 18.

II.1. Par rapport à l'engagement à travers les partis politiques

Notons que tant dans le Territoire de Wamba que dans celui de Mambasa, l'enquête a relevé que le Mouvement de libération du Congo (MLC), le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR), le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de libération (RCD/K-ML), l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) semblent être les partis les plus représentés. En effet, ils disposent des sièges au sein desquels une sorte d'administration se réalise. Ce qui a permis aux représentants locaux de ces partis de mettre à notre disposition des archives sur base desquelles ces données sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Tableau 1. Engagement des Pygmées à travers quelques partis politiques installés dans le Territoire de Wamba

N°	Nomenclatures des partis politiques	Effectifs des membres					
		2006-2011			2012-2018		
		Total	Pygmées		Total	Pygmées	
			Fr	%		Fr	%
1	MLC	1871	61	3,2	1264	32	2,5
2	MSR	2287	112	4,9	-	-	-
3	PPRD	2716	226	8,3	2619	98	3,7
4	RCD/K-ML	1104	32	2,9	867	12	1,4
5	UDPS	1654	94	5,7	1922	81	4,2
6	UNC	967	91	9,4	1018	52	5,1
Total		10.599	616	5,8	7.690	275	3,6

Source : Données de l'enquête sur le terrain.

Entre 2006 et 2011, le MLC enregistrait un effectif de 1871 membres dont les Pygmées représentaient 3,2% soit 61 membres alors que pendant la période allant de 2012 à 2018, il compte 1264 dont 32 Pygmées soit 2,5%. Le PPRD comptait un effectif de 2716 membres pendant la période 2006-2011 duquel on peut déduire 226 Pygmées soit 8,3% alors que pendant la période 2012-2018, il compte 2619 membres dont 98 Pygmées soit 3,7%. Nous avons aussi prélevé que le RCD/K-ML pendant la première période, celle allant de 2006 à 2011, possédait un effectif de 1104 membres dont 32 Pygmées soit 2,9% alors que l'UDPS comptait respectivement 1654 membres dont 94 Pygmées soit 5,7% et 1922 membres dont 81 Pygmées soit 4,2%. Pour l'UNC, nous avons noté dans le même ordre 967 membres dont 91 Pygmées soit 9,4% et 1018 membres dont 52 Pygmées soit 5,7%.

Par rapport à la même question, présentons la situation à Mambasa.

Tableau 2. Engagement des Pygmées à travers quelques partis politiques installés dans le Territoire de Mambasa.

N°	Nomenclatures des partis politiques	Effectifs des membres					
		2006-2011			2012-2018		
		Total	Pygmées		Total	Pygmées	
			Fr	%		Fr	%
1	MLC	3016	144	4,8	2942	254	8,6
2	MSR	4157	197	4,7	4322	394	9,1
3	PPRD	5246	486	9,3	4127	512	12,4
4	RCD/K-ML	1992	149	7,5	2004	194	9,6
5	UDPS	2037	177	8,7	1912	189	9,8
6	UNC	1965	1357	7,1	1812	1802	9,9
Total		18.413	2.550	13,8	17.119	3.342	19,5

Source : Données recueillies pendant les enquêtes sur le terrain.

Ce tableau révèle que pendant la période allant de 2006 à 2011, le MLC disposait d'un effectif 3016 membres effectivement enregistrés dans lequel celui des Pygmées remontait à 144 membres soit 4,8% alors que pendant la période 2012-2018, l'effectif global chute à 2942 membres effectifs parmi lesquels on a dénombré 254 Pygmées, soit 8,6%. Pour le PPRD, pendant la première période, l'effectif était de 5246 membres dont 486 Pygmées, soit 9,3% tandis que pendant la seconde période, cet effectif descend à 4127 membres parmi lesquels on a dénombré 512 Pygmées ; soit 12,4%. Quant au RCD/K-ML, l'effectif était de 1992 membres à l'échelle du territoire, dont 149 Pygmées, soit 7,5% pendant la première période, celle allant de 2006 à 2011 alors que pendant la deuxième période, c'est-à-dire celle couvrant 2012-2018, le parti à enregistré 2004 membres dont 194 Pygmées soit 9,6%. L'UDPS a enregistré un effectif de 2037 membres dont 177 Pygmées soit 8,7% pendant la période allant de 2006 à 2011 et 1912 membres dont 189 Pygmées soit 9,8%.

En termes comparatifs, établissons d'une part que pendant la première période (2006 à 2011), l'effectif des Pygmées ayant adhéré aux partis politiques susmentionnés était de 616 membres soit 5,8% dans le Territoire de Wamba alors que pour le Territoire de Mambasa il s'établit à 2550 membres, équivalant à 13,8%. Dans l'ensemble, 3166 Pygmées étaient membres des partis politiques dans ces deux territoires. Si les Pygmées du Territoire de Wamba représentent 19,5%, ceux du Territoire de Mambasa quant à eux représentent 80,5% de cet effectif. D'autre part, pendant la deuxième période (2012 à 2018), 275 membres Pygmées étaient restés actifs dans le Territoire de Wamba alors que dans le Territoire de Mambasa, il était noté l'effectif de 3342 membres Pygmées. Ces deux effectifs réunis, l'on

note que 3617 Pygmées ont été membres de ces partis politiques dont 7,6% pour le Territoire de Wamba et 92,4% pour celui de Mambasa.

Il devient ainsi aisé de conclure qu'entre 2006 et 2018, les Pygmées du Territoire de Wamba sont plus engagés à travers les partis que ceux du Territoire de Mambasa. Notons en passant que ces deux entités sont considérées comme des « territoires Pygmées » parce que c'est là que l'on compte le plus des Pygmées en RDC. Dans chacun d'eux, les Pygmées atteignent 30% de la population.⁴

II.2. Par rapport à l'enrôlement des électeurs

Depuis la réunification du pays à la suite de l'Accord global et inclusif de Sun City, les opérations d'enrôlement des électeurs se sont déjà tenues à trois reprises (2005, 2011 et 2017). Présentons la situation y relative portant sur les Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa dans le tableau qui suit.

Tableau 3: Participation des Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa aux opérations d'enrôlement des électeurs pour les élections de 2006, 2011 et 2018

Enrôlement de 2005						
N°	Province	Nbre enrôlés	Territoire	Nbre enrôlés	Enrôlés Pygmées	%
1.	Haut-Uélé	633.886	Wamba	156.769	133	0,08
2.	Ituri	1.399.608	Mambasa	89.849	417	0,5
Enrôlement de 2011						
3	Haut-Uélé	551.749	Wamba	181.777	2139	1,2
4	Ituri	1.702.523	Mambasa	138.934	5224	3,8
Enrôlement de 2017						
5	Haut-Uélé	1.229.875	Wamba	229.473	1879	0,8
6	Ituri	2.236.607	Mambasa	227.216	7814	3,4

Source : Tableau construit sur base des informations recueillies pendant les descentes sur le terrain.

Les données contenues dans ce tableau illustrent ce qui suit :

- l'enrôlement de 2005 ayant prévalu aux élections de 2006 a connu la participation de 133 enrôlés Pygmées dans le Territoire de Wamba sur un total de 156.769 enrôlés pour tout le territoire ; ce qui représente 0,08% tandis qu'au Territoire de Mambasa, l'effectif d'enrôlés Pygmées atteint 417 sur un total de 89.849 enrôlés pour l'ensemble du territoire ; soit 0,5%. Réunis, les Pygmées de ces deux entités représentent 550 enrôlés ; soit 24,2% pour le Territoire de Wamba et 75,8% pour celui de Mambasa ;

⁴ Rapport du Territoire de Mambasa 2017, p. 114.

- En 2011, le deuxième enrôlement a connu la participation de 2139 Pygmées dans le Territoire de Wamba où on a enregistré un effectif total de 181.777 enrôlés; ce qui représente 1,2% d'enrôlés. Par contre au Territoire de Mambasa, 5224 Pygmées sur un total de 138. 934 se sont faits enrôler ; ce qui représente 3,8%. L'effectif des enrôlés Pygmées dans ces deux territoires représente 7363, soit 29,1% des Pygmées pour le Territoire de Wamba et 70,9% des Pygmées pour le Territoire de Mambasa ;
- A l'enrôlement tenu en 2017, nous avons prélevé un effectif de 1.879 enrôlés Pygmées sur un total de 229.473 enrôlés pour l'ensemble du Territoire de Wamba ; ce qui représente 0,82%. Dans le Territoire de Mambasa, 7814 enrôlés Pygmées ont été enregistrés sur un effectif total de 227.216 enrôlés ; ce qui représente 3,4% d'enrôlés. Au cours de cette année, l'effectif d'enrôlés Pygmées atteint 9.693 dont 19,4% pour ceux du Territoire de Wamba et 80,6% pour ceux du Territoire de Mambasa.

Il y a lieu de constater à travers les résultats ci-haut présentés que les Pygmées du Territoire de Mambasa se sont mobilisés plus que ceux du Territoire de Wamba au cours des opérations d'enrôlement des électeurs organisées notamment en 2005, 2011 et 2017. En effet, les séances de mobilisations tenues par les différents acteurs, notamment ceux de la société civile, ont en porté leur fruit en forgeant une prise de conscience de quelques-uns des Pygmées. Aussi, l'ouverture territoriale a occasionné de facto la liberté de mouvement et l'intérêt des mobilisateurs.

II.3. Par rapport aux élections proprement dites

A cette étape, nous présentons la participation des Pygmées aux élections entant qu'électeurs et entant que candidats.

II.3.1. Participation entant qu'électeurs

Tableau 4: Participation des Pygmées des Territoires de Wamba et Mambasa entant qu'électeurs aux élections Présidentielles et législatures de 2006 et 2011.

Elections de 2006							
N°	Province	Total Votants	Territoire	Total Votants	Enrôlés Pygmées	Votants Pygmées	%
1	Haut-Uélé	504.137	Wamba	114.837	133	57	42,8
2	Ituri	1.000.194	Mambasa	63.419	417	291	69,8
Elections de 2011							
3	Haut-Uélé	394.012	Wamba	114.837	2139	1242	52
4	Ituri	1.247.204	Mambasa	63.419	5224	3113	59,6

Source : Information recueillies aux Directions Provinciales de la CENI à ISIRO et à Bunia ; et par la PDDP à Wamba et CEVAP à Mambasa.

Les données reprises sur le tableau ci-dessus renseignent ce qui suit :

- Sur un total de 133 enrôlés Pygmées dans le Territoire de Wamba, 57 soit 42,8% ont effectivement participé aux élections de 2006 ; tandis que dans le Territoire de Mambasa, sur les 417 enrôlés Pygmées, 291 ont pris activement part auxdites élections. Dans ces deux territoires, 348 Pygmées ont participé à ces élections ; ce qui représente 16, 4% pour le Territoire de Wamba et 84,6% pour le Territoire de Mambasa.
- Aux élections de 2011, nous avons noté la participation de 1242 Pygmées sur un total de 2139 enrôlés au Territoire de Wamba; soit 58%, alors que dans le Territoire de Mambasa, 3113 Pygmées ont rempli ce devoir civique sur un effectif de 5224 enrôlés ; soit 59,6%.

Dans ces deux territoires, 4355 Pygmées se sont acquittés de ce devoir civique en 2011. Cependant, si le taux de participation dans le Territoire de Wamba est de 28,1%, il se chiffre à 71,9% dans Territoire de Mambasa. Cette différence sur le plan de l'implication de ces acteurs entant qu'électeurs est la résultante des sensibilisations ayant influé sur le comportement des Pygmées ainsi que de nombreuses autres incursions faites dans ces milieux en termes d'initiatives, promesses ou autres,...

II.3.2. Participation entant que candidats

Tableau 5. Engagement des pygmées des Territoires de Wamba et Mambasa entant que candidats aux élections de 2006, 2011 et 2018.

N°	Territoire	Candidats provinciaux	Candidats nationaux	Candidats provinciaux Pygmées	Candidats Nationaux Pygmées
Elections 2006					
1	Wamba	61	67	0	0
2	Mambasa	54	69	0	0
Elections 2011					
3	Wamba	72	82	0	0
4	Mambasa	59	76	1	0
Elections 2018					
5	Wamba	120	58	0	1 Suppléant
6	Mambasa	98	114	2 Titulaires	1 Titulaire+ 1 Suppléant

Source : Données recueillies à l'issue des enquêtes menées sur terrain.

Les données contenues dans ce tableau indiquent que la Commission Electorale Indépendante (CEI) chargée d'organiser les élections de 2006 n'avait enregistré

aucune candidature Pygmée dans les deux territoires. Devenue Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), elle a enregistré 1 candidature Pygmée en 2011 entant que suppléant dans la circonscription de Mambasa alors qu’il n’y avait aucune pour celle de Wamba. Cependant, pour les élections qui pointent à l’horizon décembre 2018, la CENI a enregistré 1 candidature Pygmée entant que suppléant à la nationale pour la circonscription de Wamba. Pour Mambasa, elle a enregistré 2 candidatures des Pygmées⁵ à la provinciale, 1 candidature pygmée⁶ à la nationale et 1 suppléant Pygmée⁷ à la nationale.

Même si aucune ligne n’a bougé en 2006 de part et d’autre, on peut ainsi remarquer que c’est tout de même depuis les élections de 2011 que l’activisme citoyen pygméen s’est déclenché dans le Territoire de Mambasa avec à clé, à l’époque, un candidat suppléant à la provinciale ; bien que cela se fusse soldé par un échec du candidat titulaire auquel il s’est allié dont il a naturellement hérité. Cet élan et regain d’intérêt s’est maintenu en s’améliorant un peu plus dans ce territoire en 2018, où on l’on signale l’alignement de quatre Pygmées comme candidats aux niveaux provincial et national à la suite d’un travail entrepris de manière plus ou moins continue en amont.

II.4. Par rapport au référendum

En RDC, c’est le référendum organisé en 2005 a été à la base de l’actuelle Constitution promulguée en février. Relevons à cet effet la participation des Pygmées dans les Territoires de Wamba et de Mambasa.

Tableau 6. Participation des Pygmées des Territoires de Wamba et Mambasa au référendum de décembre 2005.

N°	Sites	Effectif enrôlés	Effectif Participants	% Partiel	% Total
1.	Wamba	133	51	38,3	19,1
2.	Mambasa	417	216	51,8	80,9
Total		550	267	48,5	-

Source : Information fournies par la CVAP⁸ et la PDDP⁹

Les informations contenues dans cette figure renseignent que dans le Territoire de Wamba, 133 Pygmées s’étaient faits enrôler lors du référendum constituant de novembre

⁵ L’un des deux candidats députés provinciaux s’appelle MAPITSHA TOROBA Jean, né à Lolua le 22 juillet 1972.

⁶ Le Candidat député national s’appelle KUBATADU LALIYA Daniel, né à Lolua le 12 décembre 1987.

⁷ Le suppléant à la nationale s’appelle MBONGO ALOMBA Philippe, né à Lolua le 10 octobre 1983.

⁸ Club des Volontaires pour l’Action en faveur des Peuples autochtones est une ONG implantée à Mambasa.

⁹Pastorale Diocésaine pour le Développement des Pygmées est une organisation de l’Eglise Catholique qui s’intéresse aux Pygmées dans le Diocèse de Wamba.

2005 alors que 51 d'entre eux y ont effectivement participé; ce qui représente 38,3% de taux de participation. Pour le Territoire de Mambasa, sur un total de 417 enrôlés, 216 ont effectivement pris part au vote; ce qui représente 51,8%. L'on relève que dans les deux sites, 550 citoyens Pygmées s'étaient fait enrôler et 267 ; soit 48,5% y ont effectivement participé. Sur les 267, si 51 Pygmées du Territoire de Wamba, soit 19,1%, ont répondu présent, le Territoire de Mambasa a connu à son tour la participation de 216, soit 80,9%. Il y a tout logiquement lieu de conclure à une participation plus élevée des Pygmées au référendum de 2005 dans le Territoire de Mambasa.

En définitive, il sied de constater que la participation citoyenne des Pygmées dans les deux territoires de notre investigation est relativement dérisoire ; malgré le fait que sur presque toutes lignes et tous les aspects, le Territoire de Mambasa s'en sort un peu mieux que celui de Wamba. En clair, et malgré cette différence, les Pygmées n'ont pas encore perçu l'importance des enjeux participatifs. C'est cela qui nous émeut à analyser les facteurs qui concourent à cette situation dans la section qui suit.

III. Facteurs limitatifs de la participation citoyenne des Pygmées dans les Territoires de Wamba et de Mambasa

Les réflexions et les analyses issues des enquêtes que nous avons menées sur les peuples autochtones Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa nous ont permis de mettre en exergue les obstacles ou les facteurs limitatifs de leur participation citoyenne à travers deux filtres. Il s'agit de :

- Facteurs liés aux structures, et
- Facteurs liés à la dimension individuelle.

III.1. Facteurs limitatifs liés aux structures

III.1.1. Un héritage sociopolitique moins soucieux de la situation des Pygmées

Ayant engendré un théâtre de convulsions qui ont profondément déstructuré l'Etat, l'homme congolais en général et le Pygmée en particulier, la situation de turbulence que traverse la RDC trouve ses origines aussi bien dans la période coloniale que dans la période postcoloniale. En effet, le régime d'exploitation mis en place par la redoutable machine léopoldienne sous l'Etat Indépendant du Congo et son prolongement dans la période coloniale belge n'ont pas apporté une réponse à la situation d'exclusion et de mépris dont les Pygmées étaient au centre depuis bien belle lurette. L'indépendance congolaise a quant à elle offert l'opportunité à une classe politique immature de se déchirer pour avoir le pouvoir et les

honneurs tout en foulant aux pieds l'intérêt des populations en général et surtout des Pygmées qui étaient plus meurtris déjà.

La violation permanente des libertés et des droits politiques, économiques et sociaux des citoyens, le clientélisme, la privatisation de l'Etat, les incohérences dans la conduites des affaires publiques, l'institution de la prédation en règle, l'inversion des valeurs, le musellement de la presse et d'autres moyens d'expression, les assassinats, les tortures,... ont entraîné tout logiquement une crainte généralisée dans les revendications des droits et une fragilisation de l'appareil de l'Etat. Ainsi, focaliser une attention sur l'homme congolais dans sa diversité et surtout les couches exclues qui souffraient déjà davantage n'est pas possible. Parallèlement, la situation délétère de l'homme Pygmée n'a pas constitué une préoccupation du pouvoir public, malgré la ratification de plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits des peuples autochtones et des dispositions juridiques prises à l'interne y afférentes. Victimes des injustices de tous bords, les Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa souffrent de l'absence criante des politiques cohérentes et adaptées de la part de l'Etat. Cela a influé sur leur participation citoyenne et le développement de leurs communautés.

III.1.2. La non application des instruments juridiques nationaux et internationaux portant sur les peuples autochtones

En dehors des lois existantes au niveau national, la RDC a ratifié des instruments juridiques internationaux portant sur les peuples autochtones. Ces instruments ne sont pas respectés à la lettre. La précarité multiforme dont font l'objet les Pygmées des Territoires de Wamba est en définitive la conséquence logique de cet état des faits.

Les législateurs tant nationaux qu'internationaux ont été convaincus entre autres que¹⁰ :

- tous les peuples contribuent à la diversité et à la richesse des civilisations et des cultures, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité et que toutes les doctrines, politiques et pratiques qui prônent la supériorité de peuples ou d'individus en se fondant sur des différences d'ordre national, racial, religieux, ethnique ou culturel sont racistes, scientifiquement fausses, juridiquement sans valeur, moralement condamnables et socialement injustes ;

¹⁰ Lire le préambule de : ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Soixante et unième session, le 13 septembre 2007.

- les peuples autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination, convaincus et préoccupés par le fait qu'ils ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources. Ainsi, respecter et promouvoir leurs droits intrinsèques découlent de leurs culture, histoire et philosophie constituent une nécessité urgente;
- Ces instruments juridiques permettront aux peuples autochtones de s'organiser pour améliorer leur situation et éviter toutes formes de discrimination et d'oppression;...

De ce fait, les droits affirmés dans les traités, accords et autres arrangements constructifs portant sur les peuples autochtones ainsi que les textes juridiques nationaux y relatifs devaient être dans certaines situations, des sujets de préoccupation, d'intérêt et de responsabilité devant établir un partenariat renforcé entre les peuples autochtones et les États. Malheureusement en RDC, les autochtones Pygmées des territoires en étude ne sont pas admis à bénéficier de tous les droits de l'homme leur reconnus en droit international, pourtant indispensables à leur existence, à leur bien-être et à leur développement intégral en tant que peuples.

III.1.3. Une citoyenneté pas du tout complète

Dans l'état actuel des choses, les Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa ne sont représentés ni au Gouvernement provincial, ni à l'Assemblée provinciale, ni dans la territoriale, ni dans le système éducatif, ni dans le système judiciaire, suite à la faiblesse de leur implication citoyenne.

Cela peut s'assimiler en partie à un déni de citoyenneté. En effet, la plupart des Pygmées n'ont pas certains documents qui leur permettraient d'accéder à certaines instances. On peut citer les actes d'état civil tels que l'acte de naissance, carte d'identité nationale ou de nationalité, acte de résidence, acte de mariage,... Cette situation place les Pygmées de ces territoires devant la difficulté de poser certains actes citoyens, en l'occurrence le droit d'être candidat à une élection pour un quelconque poste pour lequel la constitution d'un dossier devant contenir les éléments précités est la condition sine qua non. L'ignorance du système judiciaire et des autres services étatiques sur à « hostilité vis-à-vis » des Pygmées constitue un élément aggravant cette situation qu'elle détermine en amont.

III.1.4. L'analphabétisme

L'analphabétisme est l'un de grands fléaux qui rongent les communautés Pygmées des Territoires de Wamba et de Mambasa. Il n'est pas un secret que l'écrasante

majorité des populations Pygmées ne savent ni lire, ni écrire, ni compter, ni calculer et la déperdition scolaire est importante. La plupart des études révèlent que cette marginalisation scolaire est l'œuvre de l'imbrication de plusieurs facteurs¹¹, notamment :

- L'inadaptation des structures et des politiques scolaires aux réalités locales des Pygmées ;
- La non implication des Pygmées à la définition des programmes en tenant compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques ;
- L'inadéquation du calendrier scolaire par rapport au cycle de vie des populations autochtones Pygmées ;
- La stigmatisation et la discrimination dont ils font l'objet de la part de certains élèves issus d'autres communautés et même des enseignants;
- Le coût élevé des frais scolaires fixés sans tenir compte de leur dénuement total ;
- La peur de se séparer de la famille, de l'espace de vie et d'affronter l'inconnu ;
- La mentalité réfractaire de la modernité et des innovations des Pygmées eux-mêmes ;...

Cette situation d'ignorance ne leur permet pas de découvrir le programme du candidat pour qui voter ni de proposer une offre par écrit pour les éventuels courageux qui se sentiraient intéressés par les élections. Aussi la subséquente difficulté découlant de la langue française (langue officielle de la République Démocratique du Congo) vient davantage compliquer la donne. Aussi, très peu d'entre eux maîtrisent le swahili et le lingala ; langues nationales parlées dans ces zones. Même dans l'hypothèse où, concernant le vote, ils seraient accompagnés dans les urnes, rien ne rassure que c'est le choix desdits électeurs Pygmées sera respecté par les accompagnateurs.

III.1.5. L'impraticabilité des voies de transport

La RDC, en raison des conflits armés presque sempiternels dans lesquels elle s'est enlisée et d'innombrables pratiques ouvertes ou voilées les ayant déterminés, s'en est sortie avec un système routier totalement débilité qui l'expose à diverses conjonctures. Une démocratie vraiment inclusive se soucierait de faire participer les habitants les plus éloignés des instances de participation au cycle démocratique. Ce, afin de diminuer l'exclusion sociale et politique qui touche les personnes les plus précaires des zones périphériques et de renforcer, dans une certaine mesure, leur pouvoir d'agir. Il s'agit là de construire le pays avec l'ensemble de ses habitants.

¹¹ UNESCO, *Op.cit.*, p. 67.

En effet, contrairement au Territoire de Mambasa, les voies de communication routières sont dans une situation plus que déplorable au Territoire de Wamba. Tous les principaux axes qui mènent dans des zones peuplées des Pygmées sont non utilisables ou presque. Si la construction et la maintenance des routes et ouvrages d'art, bien que mobilisant d'énormes investissements et s'étalant probablement et relativement, selon les cas, sur des périodes plus longues, constituent une des charges les plus importantes des États contemporains,¹² tel semble ne pas être le cas pour les zones habitées par les Pygmées. Pourtant, les infrastructures de transport ont toujours servi de pilier essentiel à l'essor économique, en permettant l'accès à de nouvelles zones à mettre en valeur.

Situé à cheval entre deux grandes villes, à savoir Kisangani et Isiro, le Territoire de Wamba occupé de toutes parts par les Pygmées ne possède pas de routes praticables à proprement parler. Cette situation isole les communautés pygmées de ces territoires et les exclut de processus démocratique national.

III.2. Facteurs limitatifs liés à la dimension individuelle

III.2.1. Frustrations liées au déni et à la violation des droits humains et à l'inégale protection devant la loi

Les populations Pygmées des régions de Wamba et de Wambasa connaissent des problèmes de méconnaissance de leurs droits entant que « êtres complets et égaux ».¹³ Beaucoup de Pygmées y sont encore aujourd'hui traités comme des « vassaux » par ceux qui se considèrent comme étant leurs « maîtres ». Ces derniers les tiennent dans un état de quasi esclavage qui va même de la réquisition gratuite des personnes à la réquisition des biens. Quand il s'agit des problèmes ou affaires qui concernent directement les Pygmées, ce sont les « maîtres » qui agissent en leur lieu et place. Ces maîtres semblent détenir une procuration permanente ou presque de parler et d'agir au nom des pygmées. Comme à l'époque de la féodalité au moyen-âge européen, les pygmées, dans plusieurs contrées de ces régions, sont taillables et corvéables à merci. Ce traitement est même étendu aussi même aux plus jeunes qui sont de plus en plus sollicités pour le portage à longue distance.

Aussi, les Pygmées se plaignent des injustices dont ils sont l'objet de la part de grands noirs qui les dominent, Cependant, rares sont les plaintes qui parviennent aux services judiciaires. En plus de la méconnaissance criante de la loi, il n'existe pas de dispositif d'assistance qui leur permette de faire prévaloir leurs moyens de défense. Pire encore, certains

¹² Ministère Malgache des Travaux publics, *Guide pour l'élaboration d'une étude d'impact environnemental d'un projet de réhabilitation de route*, Projet PAGE/USAID, Antananarivo, 2009, p. 2.

¹³ Lire à ce sujet la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, art. 2-16.

grands noirs sont carrément relâchés en cas de conflit porté devant la justice, les opposant aux Pygmées.¹⁴ Ce qui ne fait que confirmer la version selon laquelle « dans la plupart des procédures judiciaires et administratives qui opposent les Bantou aux Pygmées, ces derniers sortent perdants ».¹⁵

Ainsi, les frustrations qu'ils ressentent, issues de tout cet état de faits, poussent les Pygmées à estimer que les services administratifs de l'Etat, tout ce qui est lié à son organisation y compris les services judiciaires de l'ordre public, composés essentiellement de grands noirs, gardent une caractéristique de partialité en ce qui les concernent et demeurent, comme à l'époque coloniale, très oppressifs vis-à-vis d'eux. Se mettre à l'écart de tous ces jeux serait la meilleure des façons possibles de se protéger.

III.2.2. La précarité socioéconomique

Il apparaît clairement que pauvreté et expression politique ne font pas bon ménage. Les plus précaires sont souvent les plus éloignés de la vie sociale et politique. C'est dans le même esprit qu'Hélène Balazard parle de ressources sociales et financières qui « empêchent une participation équilibrée au processus décisionnel ». Les « élites » influent plus facilement l'action publique que les groupes dominés parce qu'ils en ont les moyens.¹⁶ « Finalement, ce sont les mêmes qui sont présents dans les instances de participation : des individus au capital social et politique plus ou moins important, informés et souvent membres d'une structure associative ou politique ».¹⁷

Il est couramment connu que les Pygmées tant du Territoire de Wamba que de celui de Mambasa, à l'instar de leurs homologues du reste de la République Démocratique du Congo (dirait-on), vivent dans le dénuement le plus complet. La situation peut même être considérée comme l'extrémité du seuil de pauvreté. Ainsi, en plus de l'absence des moyens de production, les quelques rares Pygmées qui se livrent à des activités lucratives sont souvent confrontés au refus des autres de rétribuer leur travail proportionnellement à la force investie. Bien plus et corrélativement, n'étant pas propriétaires terriens, les Pygmées sont employés par et au gré de « grands noirs » dans leurs activités agricoles ou commerciales sans droit à une

¹⁴ En juin 2017, au bureau du Territoire de Wamba, nous avons été témoin oculaire du relâchement d'une dame qui intimidait et maltraitait les Pygmées sommés d'évacuer ses bidons d'huile de palme alors qu'ils s'apprétaient d'aller se faire enrôler après avoir été sensibilisés. Le dossier était porté devant l'autorité par le Responsable de la Pastorale Pygmées.

¹⁵ UNESCO, *Situation des Autochtones Pygmées en RDC. Enjeu de droits humains*, Chaire de L'Unesco de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, Novembre 2005, p. 60.

¹⁶ BALAZARD H., *Agir en démocratie*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'atelier, 2015, p.12.

¹⁷ BLONDIAUX L., « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout », In *Mouvements*, n° 50, Paris, La Découverte, 2007, p. 215.

sécurité sociale. Ils sont dans certains cas, et même bien souvent, « réquisitionnés » pour le portage lors du passage des autorités politico-administratives, des agents de l'ordre,... ou pour une chasse collective en faveur de ceux-ci ou pour la coupe des pailles pour le compte des chefs locaux.¹⁸

Dans cette incertitude liée à leur situation, le Pygmée passe quasiment la totalité de son temps à la débrouillardise pour assurer sa survie. Surplombé dans cette précarité, il n'a pas le temps de s'intéresser à quoi que ce soit et quelle qu'en soit l'importance, en dehors de ce qui peut directement assurer sa vie et celle de ses dépendants. C'est ainsi que le plus souvent, au cours des rendez-vous qui déterminent l'historicité tant restreinte (niveau local) que globale (niveau national) de sa société, l'homme Pygmée a toujours brillé par son absence.

III.2.3. Le sentiment d'ingratitude éprouvé

Quelle que soit la qualité du processus démocratique enclenché en commençant par l'enrôlement pour le référendum de 2005, une culture politique participative est en train de se construire en RDC. Ainsi, pour y avoir pris part ou en avoir été au courant, certains habitants Pygmées desdits territoires connaissent l'expérience. Ayant constaté que leurs situations respectives ne se sont pas améliorées, ils ressentent de l'ingratitude de la part des structures à travers lesquelles ils participent et de l'Etat garant en général. Ils s'aperçoivent en définitive que leur rôle est peu ou carrément non reconnu et non valorisé. Cette situation rend par conséquent leur action moins motivante pour les échéances prochaines.

De même, les modes de régulation et de fonctionnement des structures telles que partis politiques ou société civile en particulier et l'Etat en général peuvent être considérés comme un frein à la participation : alors que certains membres ou acteurs mettent en avant les enjeux de pouvoirs qui se jouent dans ce type de rassemblement, les Pygmées voient plutôt une volonté manifeste d'exclusion dont ils sont victimes face à un groupe pourtant constitué et déjà suffisant. La plupart d'entre eux ne croient plus ni en leurs représentants et, par ricochet, ni aux structures de représentation. Cette attitude décourage les potentiels intéressés Pygmées et peut expliquer en partie les difficultés d'adhésion et de renouvellement des membres actifs de ces communautés que rencontrent nombre de ces structures dans les deux territoires.

¹⁸ Témoignage recueilli auprès de Messieurs EKAKA à Wamba en juin 2017 et BINANSI à Nduye en août de la même année.

III.2.4. L'individualisme

L'individualisme qu'impose la précarité socio-économique des Pygmées dans les Territoires de Wamba et de Mambasa paraît aussi comme une hypothèse d'explication de la moindre participation de ces peuples au processus sociopolitique. Désintéressé de l'action collective et se consacrant seulement à lui et à ses dépendants et proches, l'homme Pygmée serait devenu davantage égoïste.

La participation est un acte individuel, qui renvoie à des intérêts personnels et à des pratiques personnelles, qu'il faut pouvoir expliquer, pour mieux comprendre les raisons de participation et de non-participation. L'analyse des entretiens a mis en exergue un certain nombre de raisons qui expliquent la participation citoyenne active d'un Pygmée à la vie de la cité:

- la défense d'un intérêt particulier, individuel, renvoyant à un enjeu matériel qui touche directement le participant. On peut facilement entendre que, le plus souvent, lorsque le problème est réglé, les individus qui s'étaient réunis autour de cet objectif précis se désengagent, ou ne participent plus.
- la recherche d'un équilibre personnel et d'une place dans la société pour le groupe. Les individus recherchent alors dans une démarche de participation, la rencontre des autres, la convivialité, leur permettant de rompre avec l'exclusion. Cela leur permet dans ce cas de répondre au besoin humain de se rendre utile pour leur valorisation sociale et au besoin de pouvoir. En effet, ce qui est recherché ici est la reconnaissance de leur groupe par les autres membres de la société et de sa place dans celle-ci.
- Un troisième objectif que nous avons identifié dans ces échanges est de répondre à des valeurs immatérielles de vie en société, avec la volonté de faire primer des valeurs d'intérêt général, notamment celle de solidarité.

Cette équation d'indisponibilité est non seulement temporelle mais devient aussi dès lors psychique. Puisque les soucis sont ailleurs, la participation n'est plus une question prioritaire. Cela vient d'ailleurs attester le fait que tout le monde ne participera pas, ou ne pourra pas le faire de la même façon.

Conclusion

Relevant les limites de la démocratie représentative, la participation citoyenne, socle et vertu de la démocratie participative, garantit aux citoyens des droits et libertés beaucoup plus étendus. Elle revêt de ce fait une importance beaucoup plus accrue dans les sociétés démocratiques car les normes, les pratiques et les mécanismes qui la sous-tendent permettent aux citoyens de contribuer à la vie de l'organisation en exerçant une influence sur

la marche de ses affaires. Généralement, il s'avère difficile de porter les citoyens à participer collectivement. Entravée par les contraintes physiques, idéologiques et existentielles exercées par la classe dominante, la mobilisation de la classe ouvrière pour la défense de ses intérêts n'est jamais automatique. Si les individus rationnels ayant des intérêts communs ne se mobilisent pas automatiquement pour les défendre et n'y parviennent qu'après qu'ils se soient rendus compte que le coût de la mobilisation est inférieur au gain escompté, les individus inaptes adoptent quant à eux tout simplement l'attitude du passager clandestin vis-à-vis des problèmes pour lesquels ils devraient pourtant s'impliquer.

Tout objectivement, la marginalité qu'incarnent les Pygmées tant à l'échelle nationale que locale est consécutive à la mollesse et au désintérêt qu'ils affichent quant à la question de participation citoyenne. A défaut de considérer cette question comme une norme, ce qui a importé pour nous c'est de porter un regard analytique sur le degré d'engagement qu'ils y consacrent. Ce qui nous a permis d'établir que pendant le référendum de 2005, les opérations d'enrôlement de 2005, 2011 et 2017, les élections de 2006, 2011 et 2018 (pour cette dernière année, il s'agit de la participation en tant que candidats), la participation citoyenne des Pygmées n'a pas été à la hauteur. Ce qui justifie leur exclusion du jeu sociopolitique.

Concrètement, tout en étant globalement faible, la participation citoyenne des Pygmées du Territoire de Wamba est inférieure à celle des Pygmées du Territoire de Mambasa. Les facteurs qui la limitent sont pluriels. Il en existe ceux liés aux structures (un héritage sociopolitique moins soucieux de la situation des Pygmées, la non application des instruments juridiques nationaux et internationaux portant sur les peuples autochtones, une citoyenneté pas du tout complète, l'analphabétisme, les médias et la communication) et ceux liés à la dimension individuelle (les frustrations liées au déni et à la violation des droits humains et à l'inégale protection devant la loi, la précarité socioéconomique, le sentiment d'ingratitude, l'individualisme, la non reconnaissance sociale).

Références bibliographiques

ARNAUD, L. et al., (s/dir), *Idéologies et action publique territoriale : La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2006.

BALAZARD H., *Agir en démocratie*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'atelier, 2015.

BEVORT, A., *Pour une démocratie participative*, Presse de Science Po, Paris, 2002.

BLONDIAUX L., « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout », In *Mouvements*, n° 50, Paris, La Découverte, 2007.

BLONDIAUX, L., *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris, 2008.

- BOURDIEU P. *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979.
- CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE, Y., *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- DUVERGER, M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976.
- HABERMAS, J., *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.
- HANSOTE, M., *Les intelligences citoyennes. Comment se prend et s'invente la parole collective*, Éditions De Boeck Université, Bruxelles, 2^{ème} édition, 2005.
- LEMIEUX, V., *L'étude des politiques publiques - Les acteurs et leur pouvoir*, Les presses de l'Université de Laval, 1995.
- MADEC, A. et MURARD, N., *Citoyenneté et politiques sociales*, Flammarion, Paris, 1995.
- MONTOUSSE, M. et RENOUARD, G., *100 fiches pour comprendre la Sociologie*, Bréal, Cedex, 1977.
- ONU, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, New York Soixante et unième session, septembre 2007.
- ROSANVALLON, P., *La nouvelle question sociale, repenser l'Etat-providence*, Editions du Seuil, Paris, 1995.
- SANCHEZ, J., «Participation et politique publique», In *Vie sociale*, n°1, 2004.
- UNESCO, « La participation des citoyens à la vie politique », In *Revue internationale des sciences sociales*, Volume XII, N° I, 1960.
- UNESCO, *Situation des Autochtones Pygmées en RDC. Enjeu de droits humains*, Chaire de L'Unesco de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, Novembre 2005.
- ZASK, J., « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », In *Tracés*, vol. 2, n° 15, 2008.
- .